

Arrêtés ministériels

A.M., 2016

Arrêté numéro 2016-13 du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en date du 6 juillet 2016

CONCERNANT la désignation des membres et du président du comité de transition constitué en vertu de l'article 6 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région de Montréal

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS,

VU le premier alinéa de l'article 6 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (2016, chapitre 8) qui prévoit la constitution d'un comité de transition concernant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région de Montréal, lequel comité est composé de cinq membres dont trois sont désignés par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et deux par la Communauté métropolitaine de Montréal;

VU le deuxième alinéa de cet article qui prévoit que le ministre désigne, parmi les membres de ce comité, le président;

VU la résolution numéro CC16-028 du 9 juin 2016 de la Communauté métropolitaine de Montréal qui désigne, à titre de membre de ce comité, Monsieur Massimo Iezzoni et Madame Céline Desmarreau;

VU qu'il y a lieu de désigner les autres membres de ce comité et d'en désigner le président;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

DÉSIGNE les personnes suivantes en tant que membre du comité de transition constitué en vertu du premier alinéa de l'article 6 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (2016, chapitre 8) à compter du 11 juillet 2016 :

- Monsieur Paul Côté;
- Monsieur Jocelyn Leclerc;
- Madame Ginette Sylvain;

DÉSIGNE monsieur Paul Côté en tant que président de ce comité à compter du 11 juillet 2016.

Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,
JACQUES DAOUST

65255

A.M., 2016

Arrêté numéro 2016-14 du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en date du 6 juillet 2016

CONCERNANT le siège du comité de transition constitué en vertu de l'article 6 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région de Montréal

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS,

VU la constitution d'un comité de transition en vertu du premier alinéa de l'article 6 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région de Montréal (2016, chapitre 8);

VU l'article 8 de cette loi qui prévoit que le siège de ce comité est situé à l'endroit que détermine le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et qu'un avis de la situation de ce siège est publié à la *Gazette officielle du Québec* et, au même moment, sur le site Internet du ministre;

VU qu'il y a lieu de déterminer l'endroit du siège de ce comité;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE le siège du comité de transition constitué en vertu du premier alinéa de l'article 6 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (2016, chapitre 8) soit situé, à compter des présentes, à l'adresse suivante : 700, rue de la Gauchetière Ouest, 21^e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2;